

**PROGRAMME  
HUMANITAIRE &  
DÉVELOPPEMENT**

# **RETOUR SUR LA CONFÉRENCE NATIONALE HUMANITAIRE (CNH) DU 17 DÉCEMBRE 2020**

**Par JACQUES SERBA /**  
Chercheur associé à l'IRIS

JANVIER 2021

**LES ANALYSES GÉOPOLITIQUES DE L'AIDE**



**E**n 2010, un rapport commandé à deux humanitaires par Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, recommandait d'« *organiser une Conférence humanitaire Annuelle Publique réunissant durant une journée pouvoirs publics et acteurs de l'humanitaire français et internationaux, en présence d'autres acteurs de la société civile, de collectivités locales, des médias, afin de débattre publiquement des principales questions humanitaires.*<sup>1</sup> »

La CNH a connu le 17 décembre 2020 sa 5<sup>e</sup> édition<sup>2</sup>. L'objectif quantitatif posé par les deux humanitaires, Alain Boinet et Benoît Miribel, est donc bel et bien atteint. Qu'en est-il de la teneur, mais aussi de la tonalité du dialogue de cette dernière CNH qui a été marquée dans sa forme par la nécessité d'adopter un « *format virtuel* », au fond par l'irruption du Covid-19 comme l'un des thèmes centraux et par la présence, lors de la conclusion, du président de la République, lui-même atteint par le Covid-19. En effet, parfois la forme d'un dialogue peut en dire autant, voire plus, que le fond.

## **LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SEMBLE SATISFAIT DES CNH COMME LIEU DE DIALOGUE ET NOTAMMENT CELLE DE 2020**

Le ministère a rappelé que la CNH a été « *organisée de manière paritaire par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et les ONG françaises de solidarité internationale réunies au sein de Coordination SUD* ». On rappellera que l'association Coordination SUD a été créée en 1994 et qu'elle regroupe selon elle « *plus de 170 ONG françaises travaillant dans la solidarité internationale*<sup>3</sup> ».

Le MEAE a fait état sur son site<sup>4</sup> consacré à la CNH des « *principales conclusions* » intervenues au cours des dernières CNH :

<sup>1</sup> <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Rapport-Boinet-Miribel-2010-analyses-et-propositions-sur-l-action-humanitaire-dans-les-situations-de-crise-et-post-crise1.pdf>

<sup>2</sup> De nombreux propos attribués aux participants à la CNH sont tirés non pas d'écrits mais de l'écoute au mois de décembre 2020 des interventions reprises sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/actualites-et-evenements/article/conference-nationale-humanitaire-cnh-17-12-20>

<sup>3</sup> <https://www.coordinationsud.org/coordination-sud-2/>

<sup>4</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/actualites-et-evenements/article/conference-nationale-humanitaire-cnh-17-12-20>

- 2011 : le principe de la CNH est acté ainsi que la rédaction de la « *stratégie humanitaire française, inscrite dans le cadre du consensus européen* ».
- 2014 : L'État insiste sur la prévention et « *la sanctuarisation sur cinq ans de la partie de l'aide française au développement consacrée à la prévention des catastrophes naturelles* ». L'approche multiacteurs est évoquée ainsi que sa nécessaire coordination.
- 2016 : Le ministère souligne la contribution de la CNH au Sommet humanitaire mondial des 23 et 24 mai 2016 à Istanbul.
- 2018 : Le MAEE fait état de sa nouvelle stratégie humanitaire 2018-2022, du triplement des moyens dédiés à l'action humanitaire, moyens portés « à 500 millions d'euros annuels à l'horizon 2022 ».

Dans son discours introductif à la CNH, Jean-Yves Le Drian, le ministre de l'Europe des affaires étrangères, a dit tout le bien qu'il pensait du partenariat de ses services avec des ONG, partenariat empreint de « *confiance* » et nourri de « *dialogue* » tissé de longue date.

Il a félicité les ONG françaises « *d'avoir tenu bon* » cette année et a souligné le fait que le ministère les « *a toujours accompagnées* ». Il a indiqué en outre que lorsque « *Coordination SUD m'a sollicité pour augmenter le soutien du ministère à vos actions face à la crise du Covid-19, j'ai décidé de débloquer une enveloppe de 20 millions d'euros au profit des ONG.* »

Le ministre a également illustré sa satisfaction en mettant en avant le pont aérien mis en place par les ONG françaises et les équipes du Centre de crise et de soutien qui a permis d'organiser 67 vols, de transporter 1100 tonnes de fret et des centaines de travailleurs humanitaires, le tout dans 20 pays.

Sur le site de « *Défis humanitaires*<sup>5</sup> », on apprend que cette initiative, qui s'est concrétisée le 20 avril 2020, est née de la coordination du Réseau Informel des Directeurs des Opérations (RIDO), du Réseau Logistique humanitaire (RLH) et du Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français qui a fait le lien avec ECHO (DG-Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne).

Selon ECHO, « *Le pont aérien est un service proposé aux agences humanitaires. Sa mise en œuvre réunit une variété d'organisations, telles que la Commission européenne, les États membres de l'UE, les autorités nationales des pays bénéficiaires, la société civile, des ONG et les agences des Nations unies. Les États membres, en collaboration avec les agences*

<sup>5</sup> <https://defishumanitaires.com/2020/11/30/pont-aerien-humanitaire-europeen/amp/>

humanitaires, et avec le soutien de la Commission européenne, assurent la sélection et le contrôle qualité du fret.<sup>6</sup> »

## LES PREMIÈRES CONCLUSIONS DE COORDINATION SUD MONTRENT ÉGALEMENT UNE CERTAINE SATISFACTION DES ONG HUMANITAIRES

Si le MEAE semble satisfait de la CNH, il en est de même globalement de Coordination SUD : « Les ONG de Coordination SUD se sont accordées sur la bonne qualité des échanges qui ont lieu pendant cette conférence et l'alignement qui a prévalu entre les participantes et participants sur nombre de sujets relatifs à la protection de l'espace humanitaire.<sup>7</sup> »

Le ton collaboratif posé dès le début de la CNH s'est confirmé tout au long de la conférence. Pourtant les sujets n'étaient pas *a priori* tous consensuels : « la protection des travailleurs humanitaires ; le changement climatique ; l'impact du Covid-19 sur l'aide internationale ; l'impact des régimes de sanctions et des mesures antiterroristes sur l'aide humanitaire ; le renforcement des échanges entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix ».

Coordination SUD s'est dite satisfaite de la trajectoire donnée par la France au financement des actions humanitaires avec une cible à 500 millions d'euros en 2022. Cette somme est confirmée dans les documents relatifs à la loi de finances pour 2021 (PAP PGM 209) : « les fonds dédiés à l'aide humanitaire augmentent (...) représentent au total près de 330M€, conformément à l'engagement du CICID d'atteindre 500M€ en 2022 <sup>8</sup>».

Coordination SUD, en outre, a salué l'engagement de la France en matière de défense du Droit international humanitaire (DIH) et d'application du principe de non-discrimination des populations attributaires de l'aide publique au développement française. Sur ce dernier point, il s'était agi pour la France de s'engager sur la non-mise en œuvre du « criblage », c'est-à-dire d'obligations faites aux ONG de vérifier que les attributaires des aides ne figurent pas sur des listes de personnes contraintes par des régimes de sanction ou des embargos.

Cela étant, Coordination SUD regrette que la France n'introduise pas le droit international humanitaire (DIH) dans le droit pénal français. En effet, compte tenu de l'arsenal juridique mis en œuvre pour lutter contre le terrorisme, il y a lieu selon Coordination SUD de ne pas se limiter à la diffusion d'une circulaire à destination des parquets, mais bien,

<sup>6</sup> [https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/humanitarian-air-bridge\\_fr](https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/humanitarian-air-bridge_fr)

<sup>7</sup> <https://www.coordinationsud.org/actualite/suite-a-la-cnh-premieres-reactions-des-ong-humanitaires/>

<sup>8</sup> [https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2021?document\\_dossier%5B0%5D=programme\\_nomenclature%3A33703](https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021/le-projet-de-loi-de-finances-et-les-documents-annexes-pour-2021?document_dossier%5B0%5D=programme_nomenclature%3A33703)

conformément notamment à l'analyse formulée par Mme Bouchet-Saulnier, directrice juridique internationale chez Médecins Sans Frontières (MSF), d' « *Intégrer une clause d'exemption humanitaire dans le droit pénal national* » qui « *est la seule façon de reconnaître et de faire reconnaître la légitimité et le statut protégé du personnel humanitaire sur les terrains de conflit*<sup>9</sup> »

Coordination SUD attend par ailleurs des actes de l'État français depuis des années sur la facilitation des transferts bancaires vers le terrain des opérations humanitaires. Des limitations, selon elle, nuisent à l'action humanitaire alors même que chacun reconnaît que les ONG ont « *mis en place des contrôles robustes.* »

Coordination SUD regrette enfin que « *face aux risques climatiques (...) aucune mesure n'a été annoncée en réponse aux propositions concrètes des ONG.* »

## UNE CNH 2020 SANS COUAC ?

Sur le climat, Fanny Petitbon de Care France, en charge du compte rendu de la table ronde « *Climat et humanitaire* », a fait état de recommandations et d'une demande des participants : « *Les ONG humanitaires françaises demandent au centre de crise et de soutien de mettre en place dès janvier 2021 un groupe de travail paritaire avec des représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, des représentants des ONG, de la société civile, de l'ADEME et d'autres experts pour faire rapidement avancer la réflexion en vue de la prochaine stratégie humanitaire. La balle est dans le camp de la France. Le climat n'attend pas.* »

On est loin de la teneur et de la tonalité de propos qu'aurait pu tenir Greenpeace. Le 8 décembre 2020, Greenpeace écrivait par exemple : « *À quatre jours de l'anniversaire de l'accord de Paris et en pleine période d'arbitrages autour des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, le Président de la République (...) sabote une nouvelle fois les engagements climatiques de la France en brandissant la fausse solution nucléaire*<sup>10</sup>».

La CNH n'est pas non plus un lieu d'intervention du style de celle du chercheur Marc-Antoine Pérouse de Montclos : « *Sous prétexte de stabiliser le Sahel dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la présence militaire de la France va au contraire continuer d'assurer la survie de régimes corrompus et, pour certains, très autoritaires.*<sup>11</sup>»

<sup>9</sup> <https://defishumanitaires.com/2020/11/27/lois-anti-terroristes-humanitaire/>

<sup>10</sup> <https://www.greenpeace.fr/espace-presse/au-creusot-e-macron-soutient-le-nucleaire-au-detriment-du-climat/>

<sup>11</sup> [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/burkina-faso/sahel-les-consequences-de-l-intervention-militaire-francaise-au-mali\\_3798453.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/burkina-faso/sahel-les-consequences-de-l-intervention-militaire-francaise-au-mali_3798453.html)

Une intervention, lors de la table ronde sur le DIH, se serait néanmoins transformée en « véritable réquisitoire contre les ventes d'armes par la France à l'Arabie Saoudite, ventes d'armes qui reviennent à participer aux violations du droit international commises au Yémen ». Ces propos ont été rapportés par Anne Héry, de Handicap international, chargée du compte rendu de la table ronde sur le DIH<sup>12</sup>.

Ces propos auraient pu prolonger ceux d'Amnesty tenus en mai 2020 : « La France semble donc délibérément choisir de ne pas révéler publiquement des informations sur ses exportations et importations d'armes, en contradiction avec ses obligations internationales qui lui imposent une totale transparence. Ce manque de clarté dans les informations rendues publiques trompe les parlementaires, les ONG et les citoyens français.<sup>13</sup>»

Cela étant, pas de couac, car les prises de parole sur le commerce des armes n'ont pas vraiment trouvé d'écho, alors même qu'ils touchaient au DIH et au Nexus Humanitaire-Développement-Paix, deux sujets de la CNH. C'est la règle dans un lieu de dialogue et non d'affrontement.

## LA CNH : UN LIEU DE DIALOGUE AUX CONTOURS LIMITES

---

La CNH est un rendez-vous ritualisé qui met surtout en avant le partenariat opérationnel entre l'État et les ONG françaises, partenariat qui existe bien entendu entre deux CNH. Le discours est en conséquence adapté au lieu diplomatique et le champ du débat est délimité.

Le périmètre de la CNH est assez en phase avec le contenu du Programme 209 de la Mission Aide publique au développement de l'État français: « Le programme 209 concentre les moyens d'intervention en dons - dons projet AFD, aide-projet du MEAE (FSPI), crédits de gestion et sortie de crise (Fonds d'urgence humanitaire FUH, aide alimentaire programmée), volontariat, soutien aux projets d'OSC - permettant d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et de préserver les biens publics mondiaux.<sup>14</sup> »

D'ailleurs, le ministre de l'Europe et des Affaires européennes a, en introduction de son intervention à la CNH, rappelé le champ étendu de son action. Il a évoqué l'« ambitieuse diplomatie multilatérale des biens communs qui joue à plein aujourd'hui non seulement sur

---

<sup>12</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/actualites-et-evenements/article/conference-nationale-humanitaire-cnh-17-12-20>

<sup>13</sup> <https://www.amnesty.fr/contrôle-des-armes/actualites/ventes-darmes-francaises-ce-que-lon-veut-nous-cacher>

<sup>14</sup> [https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021?document\\_dossier%5B0%5D=ministere\\_nomenclature%3A34738](https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021?document_dossier%5B0%5D=ministere_nomenclature%3A34738)

les questions de santé (...), mais aussi face à l'urgence climatique afin de renforcer la mobilisation de la communauté internationale 5 ans après le succès de l'Accord de Paris, en vue de la Cop 26 de Glasgow. » C'est seulement ensuite qu'il a replacé le sujet de l'action humanitaire : « Notre politique de solidarité internationale passe évidemment enfin par notre engagement sans faille aux côtés de celles et de ceux qui, partout aujourd'hui dans le monde, portent la flamme de l'action humanitaire ».

Lors de la CNH, on dialogue sur l'importance du DIH, l'accroissement des besoins humanitaires et la complémentarité qui doit exister entre humanitaire et développement, c'est-à-dire sur les réponses aux besoins, l'opérationnalité, ses conditions et modalités d'exercice. Pas sur les autres domaines stratégiques que se réserve l'État.

## UN DIALOGUE DEVENU ENCORE PLUS ASYMÉTRIQUE POUR CERTAINES ONG À CAUSE DE LA CRISE DU COVID-19 ?

En 2011, Jérôme Larché, en tant que chercheur associé à la Fondation pour la recherche stratégique, écrivait au sujet de la CNH de 2011 : « Pour les humanitaires, comme pour les autorités politiques et les bailleurs, il s'agit avant tout d'un test de maturité. Maturité des ONG permettant la tenue d'un dialogue qui accepte la contradiction pour éviter la rupture. Maturité des pouvoirs publics, notamment de l'État, qui respectent réellement l'indépendance politique et opérationnelle des ONG.<sup>15</sup>»

Aujourd'hui, on n'en est plus là : le dialogue n'a pas pour objet d'éviter une hypothétique rupture. Plus personne ne semble dénier à l'État français son rôle dans l'humanitaire. Les CNH en sont la preuve. En effet, le MEAE les qualifie de « grands rendez-vous de l'humanitaire » et elles sont organisées « paritairement » par le Centre de crise et de soutien du MEAE et Coopération SUD ?

Qui encore aujourd'hui écrirait comme le fit en 2003 Fabien Dubuet dans son article « Le mythe de l'humanitaire d'Etat » : « Mais l'État peut-il réellement être humanitaire ? » Selon son auteur, cet article avait pour objet « de rappeler que la nature et les objectifs de l'action humanitaire disqualifient tout label humanitaire attribué aux actions de secours de l'État ou de ses armées et d'insister une fois de plus sur le caractère principalement instrumental qui caractérise la relation entre l'État et l'humanitaire<sup>16</sup>».

<sup>15</sup> <https://blogs.mediapart.fr/grotius/blog/051011/conference-nationale-humanitaire-une-maturite-reciproque-confirmer>

<sup>16</sup> <https://www.msf.fr/sites/default/files/2003-04-01-Dubuet.pdf>

Rappelons-le si nécessaire, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères aborde sans détour le sujet dans la Stratégie humanitaire française 2018-2022. Il dit en exergue que : « *L'action humanitaire est l'un des piliers de notre politique étrangère. La France a contribué de façon décisive à sa définition, aux débats qui l'ont façonnée, à son développement et à son expansion, tant sur le terrain, grâce au rôle pionnier de ses ONG, que dans les enceintes internationales.*<sup>17</sup> »

Les ONG humanitaires de Coordination SUD pérennisent non seulement l'intérêt d'un dialogue, mais aussi désormais un dialogue avec un éminent partenaire, quelqu'un du métier. C'est pour cela que le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères peut commencer son intervention à la CNH par « *chers amis* », le mot « *ami* » pouvant être entendu comme celui d'une confraternité professionnelle. Le ministre peut aussi, devant les ONG, poursuivre immédiatement en soulignant : « *l'impératif de solidarité internationale est l'un des piliers essentiels de la politique étrangère de la France* ».

C'est ainsi qu'il faut également comprendre le tutoiement et les prénoms utilisés à l'égard de bien des participants par Éric Chevallier, pourtant diplomate et directeur du Centre de crise et de soutien. Certes, il s'agit là de l'adoption d'une forme de transparence quant à la nature des relations qu'il a au quotidien avec des responsables d'ONG, mais c'est aussi l'expression d'une certaine forme de proximité. Eric Chevallier n'a-t-il pas été en 2006 directeur des missions internationales de Médecins du monde (MDM)<sup>18</sup> ?

C'est un fait coutumier des relations Etat/ONG en France que de voir un va-et-vient de personnalités entre l'Etat, les institutions et les ONG. Action Contre la Faim (ACF) n'a-t-elle pas « donné » à la France deux ambassadeurs, Jean Christophe Rufin et Stéphanie Rivoal, tous deux anciens présidents d'ACF ? Et MSF et MDM ? Bernard Kouchner n'a-t-il pas été ministre de la Santé et de l'Action l'humanitaire, Haut représentant de l'ONU au Kosovo et même ministre des Affaires étrangères et européennes ?

Il ne s'agit surtout pas, en faisant cette observation, de réduire l'analyse à des intérêts personnels, mais de reconnaître une certaine forme de perméabilité entre des entités qui entretiennent des relations quand bien même ces dernières seraient asymétriques.

Cette perméabilité, comme le travail et l'épreuve en commun face aux crises, participe d'une communauté de pensée qui semble aller au-delà même des intérêts bien compris des parties, d'une politique assumée « de fin justifiant tous les moyens » ou d'un asservissement d'un acteur à l'autre. L'action humanitaire d'État est reconnue comme

<sup>17</sup> [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie\\_humanitaire\\_web\\_cle023719.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_humanitaire_web_cle023719.pdf)

<sup>18</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ric\\_Chevallier](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ric_Chevallier)

telle. Comme si l'on acceptait l'idée d'un alignement parfait du politique et de l'humanitaire, ou à l'inverse d'un service public de l'humanitaire dépolitisé, une forme d'« *État profond* » diraient d'aucuns.

À ces éléments, s'ajoute désormais l'impact du Covid-19 qui rend certaines ONG plus fragiles et donc dépendantes de l'État.

En effet, certaines ONG ont été fragilisées par la crise du Covid-19, notamment celles disposant de beaucoup de fonds publics, de peu de réserves et de ressources privées reposant sur des manifestations publiques. Dans son rapport financier 2019<sup>19</sup>, qui traite également des impacts du Covid-19 en 2020, Action Contre la Faim annonce une baisse substantielle de son mécénat et surtout une perte sèche de sa collecte liée aux traditionnelles « *Courses contre la faim* » et « *Challenges interentreprises* ». Leur annulation en 2020, en raison des mesures de précaution prises face au Covid-19, aurait causé à l'ONG humanitaire une perte de recettes de 5 millions d'euros.

Les ONG fragilisées, qui sont aussi des entreprises, ont dû se tourner vers les dispositifs mis en œuvre par l'État pour lutter contre les conséquences de la crise du Covid-19<sup>20</sup>, mais en découvrant parfois amèrement que les prêts garantis par l'État sont déterminés en excluant de la base de calcul les subventions et donc...des fonds publics. Ces sommes garanties par l'État peuvent atteindre des millions d'euros, soit autant que les fonds publics attribués par l'État pour les opérations humanitaires sur le terrain.

Dans les faits, si la crise du Covid-19 a obligé les ONG humanitaires à penser au renforcement de la mutualisation des moyens et de la localisation des acteurs au plus près du terrain, elle a aussi de fait rapproché les ONG humanitaires de l'État tant sur le plan opérationnel (voir le pont aérien, l'aide de 20 millions d'euros) que sur celui des financements et de la trésorerie.

En cela, la crise du Covid-19 a bien créé une certaine forme de dépendance de certaines ONG envers l'État français.

## **VERS « UN HUMANITAIRE CONSENSUEL ET NON POLITISÉ » ?**

---

Face au Covid-19, les dirigeants des ONG humanitaires ont pu à nouveau constater que l'État n'a perdu ni en puissance ni en taille et que l'ambition formulée en 2011 par le

<sup>19</sup> <https://www.actioncontrelafaim.org/wp-content/uploads/2020/09/Rapport-Financier-2019.pdf>

<sup>20</sup> <https://www.associations.gouv.fr/le-pret-garanti-par-l-etat-accessible-aux-associations.html>

néoconservateur américain Grover Norquist de le « *noyer dans une baignoire* <sup>21</sup> » ne s'est pas réalisée.

Si l'on osait, on pourrait *mutatis mutandis* appliquer à l'humanitaire français l'analyse publiée dans le Monde du 23 septembre 2020 par Mickaël Lavaine, maître de conférence en droit public : « *Pas une privatisation en France ne s'est réalisée sans qu'ait été créé plus d'Etat, par l'intermédiaire des autorités administratives indépendantes. En outre, au moment même où l'on affiche la volonté de « libérer l'économie », l'actionnariat public n'a jamais été aussi florissant* <sup>22</sup> ».

Le Président Emmanuel Macron a eu en conclusion de la CNH 2020 des mots très forts pour les humanitaires, mots qui vont au-delà des enjeux diplomatiques laissés à son ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Emmanuel Macron voit en elles et en eux des « *femmes et des hommes de courage qui sont mus par des valeurs* ». Il évoque le principe de dignité humaine et le sens « *particulier* » de l'action des humanitaires qui « *contribue aujourd'hui à faire l'Histoire.* <sup>23</sup> »

Mais quelle Histoire ? Celle d'un moment nouveau, moment de l'action humanitaire partagée entre l'État et les ONG françaises, pendant lequel on pourrait tout se dire entre amis sans jamais se fâcher ?

Est-ce la traduction française de la sentence formulée lors de la CNH 2020 par Peter Maurer, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), CICR qui se veut être un « *partenaire pragmatique auprès des États tout comme des autres organisations humanitaires* », plaidant pour « *un dialogue approfondi* » et désireux de voir émerger de « *nouvelles approches et nouvelles réponses* » ?

La sentence semble en effet sans appel : « *L'humanitaire consensuel et non politisé a bel et bien un avenir ; l'humanitaire isolé n'en a pas !* <sup>24</sup> ». ■

---

<sup>21</sup> « Je ne veux pas abolir l'État (gouvernement). Je veux simplement le réduire à une taille où je pourrai le tirer jusqu'à la salle de bains pour le noyer dans la baignoire » Interview de Grover Norquist à NPR, 24 mai 2001 cité par Pierre Guerlain dans Recherches internationales, n° 109, avril-juin 2017, pp. 25-40, Pierre Guerlain, TRUMP dans la main du complexe militaro-industriel ; <http://www.recherches-internationales.fr/R1109/R1109Guerlain.pdf>

<sup>22</sup> Mickaël Lavaine, « Le recul de l'Etat n'existe pas », l'action publique se transforme » [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/09/23/le-recul-de-l-etat-n-existe-pas-l-action-publique-se-transforme\\_6053247\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/09/23/le-recul-de-l-etat-n-existe-pas-l-action-publique-se-transforme_6053247_3232.html)

<sup>23</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/actualites-et-evenements/article/conference-nationale-humanitaire-cn-17-12-20>

<sup>24</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-humanitaire-d-urgence/actualites-et-evenements/article/conference-nationale-humanitaire-cn-17-12-20>

LES ANALYSES GÉOPOLITIQUES DE L'AIDE

**RETOUR SUR LA CONFÉRENCE NATIONALE HUMANITAIRE (CNH)  
DU 17 DÉCEMBRE 2020**

Par **JACQUES SERBA** / Chercheur associé à l'IRIS

JANVIER 2021

**PROGRAMME HUMANITAIRE & DÉVELOPPEMENT**

Sous la direction de Magali CHELPI-DEN HAMER, chercheuse à l'IRIS en charge du Programme  
humanitaire et développement  
chelpi@iris-france.org

© IRIS  
Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES  
2 bis rue Mercoeur  
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60  
contact@iris-france.org  
@InstitutIRIS

[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)